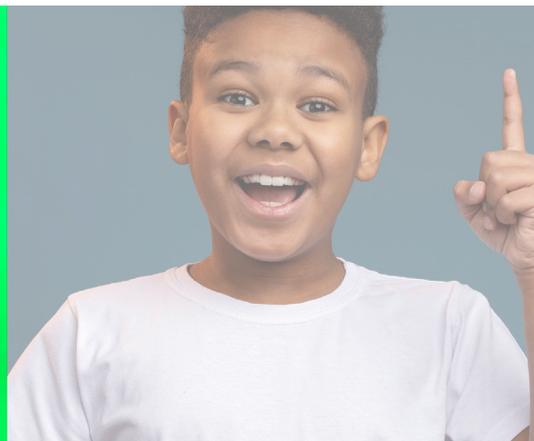
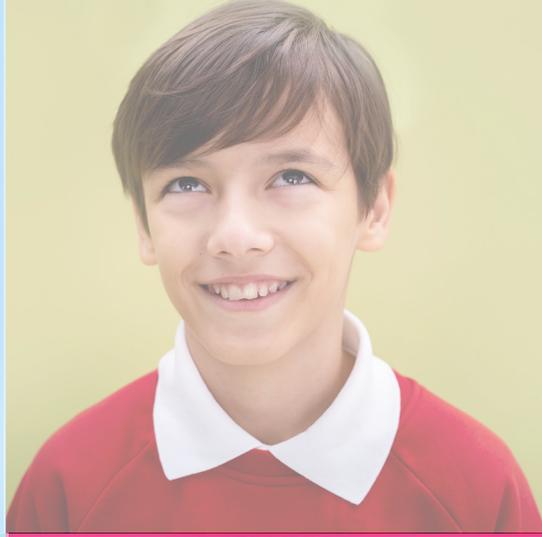


2025 - 2026





POUR QUI ?

Tu es élève de CM1 et CM2 des écoles de la ville ?
La municipalité de Bollène t'invite à rejoindre
le Conseil Municipal des enfants (CME) !

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le Conseil Municipal des Enfants est une instance consultative de rencontres, d'échanges, de discussions et de réflexion, où les jeunes élus volontaires peuvent faire des propositions, donner leur avis et mener des actions concrètes pour la Ville. Les jeunes conseillères et conseillers municipaux sont élus pour **un mandat d'un an**.

Les conseillères et conseillers municipaux enfants se réunissent **toutes les deux semaines** (le mardi de 17^h à 18^h30 ou le mercredi de 14^h à 16^h30) à la mairie (voir calendrier des séances).

Un garçon et une fille de chaque école seront élus formant un CME composé de 14 jeunes élus.

SI JE SUIS ÉLU(E), QUE DEVRAIS-JE FAIRE ?

- Découvrir les valeurs citoyennes
- Représenter les enfants de la commune
- Consulter et informer les camarades de classe des sujets discutés au Conseil Municipal des Enfants
- Apporter des idées concernant des dossiers municipaux en cours

CALENDRIER DES SÉANCES

- 4 et 19 novembre 2025
- 2 et 17 décembre 2025
- 6, 21 janvier 2026
- 3 février 2026
- 4 et 17 et 31 mars 2026
- 29 avril 2026
- 12 et 27 mai 2026
- 9, 24 et 30 juin 2026

COMMENT CANDIDATER ?

En demandant à tes parents de remplir, signer et retourner à l'enseignant le bulletin ci-joint. A l'issue du processus de candidature, une élection se déroulera au sein de chaque école de la commune afin de désigner les jeunes représentants.

Tu peux d'ores et déjà préparer ta profession de foi avec tes souhaits pour Bollène qui sera affichée dans ton école !



FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal des Enfants a pour mission d'initier les enfants à la vie politique réelle et de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants pour améliorer la vie dans le cadre de leur municipalité.

Il a pour mission complémentaire de les traduire en projets au bénéfice de tous. Ces idées et projets sont ensuite présentés au maire de la commune afin qu'ils soient inscrits au programme de la ville. Dans le cadre de l'enseignement du civisme, les enseignants participeront à cette démarche pilotée par la ville afin d'accompagner au mieux les élèves et de les sensibiliser aux droits et devoirs de ces jeunes citoyens.

Les jeunes conseillers seront encadrés par la responsable du Service Éducation.

LES DEVOIRS DES ENFANTS ÉLUS :

Chaque conseiller s'engage à :

- Assister aux réunions
- S'investir dans les projets du Conseil Municipal des Enfants et œuvrer à leur réalisation pour améliorer le quotidien des enfants de la commune
- Informer les enfants de la commune sur les actions menées par le CME
- Être respectueux et communiquer avec les membres du CME
- S'informer sur les enfants de la commune
- Favoriser la citoyenneté et l'expression des personnes
- Être le représentant des enfants auprès des élus municipaux adultes.

LES DROITS DES ENFANTS ÉLUS :

Chaque conseiller a le droit de :

- Proposer des projets ou actions
- Organiser des manifestations (culturelles, loisirs...)
- Exprimer ses opinions
- Donner aux enfants la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de leur idée
- Donner son pouvoir à un autre conseiller afin de le représenter au conseil.

Toutes les actions relatives au CME doivent impérativement et en toutes circonstances respecter la liberté absolue de la conscience de l'enfant et la notion de laïcité.

Le CME est avant tout un espace de proposition, voire de décision et d'expression où l'enfant peut émettre librement son avis sur les différents sujets et projets qui le concerne et qu'il désire faire aboutir dans la mesure du possible.

Ce cadre fixe les règles que le Conseiller Municipal des Enfants s'engage à respecter pendant toute la durée de son mandat.

Signature
du représentant légal

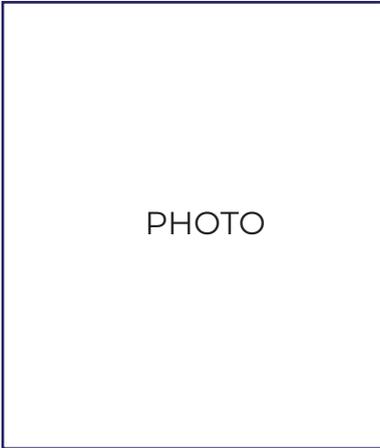
Signature
du Candidat



FICHE DE CANDIDATURE

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

À RETOURNER AVANT LE 26 SEPTEMBRE DANS TON ÉCOLE



NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

FILLE

GARÇON

ADRESSE :

TEL :

MAIL :

JE SOUSSIGNÉ

DÉCLARE ÊTRE CANDIDAT À L'ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL
DES ENFANTS DE BOLLÈNE POUR LE MANDAT 2025/2026

DATE ET SIGNATURE
précédées de la mention
« LU ET APPROUVÉ »

MOTIVATIONS

Peux-tu te présenter en quelques lignes ?

.....
.....
.....
.....

Que représente pour toi un conseil municipal des enfants ?

.....
.....
.....

Quels sont les projets ou les thèmes dont tu souhaites discuter ?

.....
.....
.....

PARTIE À REMPLIR PAR LE REPRÉSENTANT LÉGAL

PÈRE NOM :

MÈRE PRÉNOM :

TUTEUR TEL PORTABLE :

TEL FIXE :

MAIL :





AUTORISATION PARENTALE À JOINDRE AVEC LA FICHE DE CANDIDATURE

JE SOUSSIGNÉ(E)

PÈRE - MÈRE - TUTEUR LÉGAL DE L'ENFANT

.....

L'AUTORISE À ÊTRE CANDIDAT À L'ÉLECTION
DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DE LA VILLE DE BOLLÈNE

EN CAS D'ÉLECTION DE L'ENFANT :

Je l'AUTORISE à participer aux différentes réunions et actions liées au CME

J'ACCEPTÉ de recevoir par voie postale et/ou par courriel les différentes informations relatives au Conseil (invitations, programmes, rendez-vous...)

J'ATTESTE avoir pris connaissance du fonctionnement du CME

J'ACCEPTÉ et AUTORISE de manière expresse et à titre gracieux, la Mairie de Bollène à capter, fixer, dupliquer, enregistrer, reproduire, filmer et/ou photographier par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour et/ou sa voix dans le cadre de la mise en place et du fonctionnement du CME

J'AUTORISE en cas d'accident ou de blessure toute personne compétente à donner ou faire donner tous les soins utiles à l'enfant et à le faire transporter dans tout établissement hospitalier

JE DÉCLARE sur l'honneur que l'enfant est couvert par une assurance de responsabilité civile

J'AUTORISE mon enfant à faire acte de candidature à l'élection du Conseil Municipal des Enfants de la commune de Bollène année scolaire 2025-2026.

DATE ET SIGNATURE
précédées de la mention
« LU ET APPROUVÉ »